



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/INF.200/Rev.1
8 décembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA CNUCED

Note

On trouvera dans la présente note le calendrier révisé des réunions pour le premier semestre de 2004, ainsi qu'un calendrier indicatif pour le reste de l'année 2004.

Calendrier des réunions pour le premier semestre de 2004¹

Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, huitième session	12-15 janvier
Comité préparatoire de la onzième session de la Conférence	16 janvier
Comité préparatoire de la onzième session de la Conférence	19-23 janvier
Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, huitième session	26-30 janvier
Comité préparatoire de la onzième session de la Conférence	3-6 février
Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, huitième session	9-13 février
Comité préparatoire de la onzième session de la Conférence	23-27 février
Comité préparatoire de la onzième session de la Conférence	1 ^{er} -5 mars
CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT, réunion directive (rapports des commissions)	10-12 mars
Comité préparatoire de la onzième session de la Conférence	22-26 mars
Comité préparatoire de la onzième session de la Conférence	29 mars-2 avril
Comité préparatoire de la onzième session de la Conférence	19-23 avril
<i>Groupe consultatif commun du Centre du commerce international, trente-huitième session²</i>	26-30 avril
Comité préparatoire de la onzième session de la Conférence	3-7 mai
CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT, vingt et unième session extraordinaire	10 et 11 mai
<i>Commission de la science et de la technique au service du développement²</i>	24-28 mai
CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT, onzième session	13-18 juin São Paulo (Brésil)

¹ Sauf indication contraire, toutes les réunions se tiendront à Genève et feront l'objet d'une notification écrite, normalement à envoyer six semaines avant la date d'ouverture.

² Réunion indiquée pour information seulement.

Calendrier indicatif des réunions pour le reste de l'année 2004¹

Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme	1 ^{er} et 2 juillet
Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, sixième session	7-9 juillet
Réunion	12-16 juillet (3 jours)
<i>Organisation internationale des bois tropicaux, Réunion du Conseil²</i>	20-23 juillet
Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale des bois tropicaux – renégociation	26-30 juillet
Conseil international de l'huile d'olive – renégociation	30 août-3 septembre
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme	13-17 septembre
Réunion	20-24 septembre (3 jours)
Réunion	27 septembre-1 ^{er} octobre (3 jours)
CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT, cinquante et unième session	4-15 octobre
Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, vingt et unième session	27-29 octobre
Réunion	1 ^{er} -5 novembre (3 jours)
Réunion	8-12 novembre (3 jours)
Réunion	16-19 novembre (3 jours)
Réunion	22-26 novembre (3 jours)
Réunion	29 novembre-3 décembre (3 jours)
Réunion	6-10 décembre (3 jours)

¹ Sauf indication contraire, toutes les réunions se tiendront à Genève et feront l'objet d'une notification écrite, normalement à envoyer six semaines avant la date d'ouverture.

² Réunion indiquée pour information seulement.

Dotation pour d'autres réunions

Conseil du commerce et du développement, réunions directives ³	Selon les besoins (6 réunions d'une demi-journée, au maximum)
Conférences sur des produits de base et autres conférences ⁴	Selon les besoins (30 réunions d'une demi-journée, au maximum)
Consultations du Président du Conseil	Selon les besoins (30 réunions d'une demi-journée, au maximum)
Séminaires et groupes d'étude	Selon les besoins (20 réunions d'une demi-journée, au maximum)

³ Y compris une réunion directive consacrée au *Rapport 2004 sur les PMA*.

⁴ Sous réserve d'une demande émanant de l'organisme de produit compétent ou de l'Assemblée générale.